

A DEUX MAINS BY HAF
S.A.S.U au capital de 1000 Euros
14 Rue du 14 Juillet
94270 Le Kremlin Bicêtre
R.C.S Créteil : 948 138 243

**PROCES VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 27 FEVRIER 2024**

A Le Kremlin Bicêtre, le 27 février 2024,
A quinze heures

Madame Hafsia SEMOUNE, Associée Unique de la société A DEUX MAINS BY HAF, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, siège social 14 Rue du 14 Juillet, 94270 Le Kremlin Bicêtre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 948 138 243.

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Changement d'objet social,
- Modification de l'article 2 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DECISION N° 1

L'associée unique décide de la modification de l'objet social de la société.

DECISION N° 2

En conséquence de la décision précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante :

Article 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- La prothésie onguulaire non assortie de prestations de manucure, ni de soins,
- Les prestations de pose, d'extension, de rehaussement et de teinture des cils,
- Salon de beauté et esthétique,
- L'achat et la vente de produits et accessoires de beauté et esthétiques.

S. H

-De façon générale, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'activité citée.

DECISION N° 3

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

Madame Hafsia SEMOUNE

Associée Unique, Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hafsia', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the left.